



## CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE Fédération Santé Mentale France

### 1. DESIGNATION

Santé Mentale France (également désigné SMF), association Loi 1901, code NAF 9499Z SIRET : 34739970100031 dont le siège social est situé : 11 rue de Navarin 75009 PARIS, représentée par Monsieur Denis LEGUAY, agissant en qualité de président, comporte un organisme de formation professionnelle. Cet organisme organise et dispense des formations intra-entreprise et inter-entreprise sur l'ensemble du territoire national, seul ou en partenariat, sous le numéro d'activité n° 11 75 203 79 75.

### 2. OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

Les présentes Conditions Générales de Vente s'appliquent aux formations dispensées par SMF.

### 3. CONTRACTUALISATION

Pour chaque formation, SMF s'engage à fournir un devis et/ou une convention au client. Le client doit retourner un de ces documents signé(s) afin de confirmer la formation.

### 4. CONDITIONS DE REPORT ET D'ANNULATION PAR SMF

L'Organisme de formation se réserve le droit d'annuler ou de reporter une Formation, notamment lorsque le nombre de participants à cette Formation est jugé pédagogiquement inapproprié, et d'en informer le Client au plus tard 7 jours calendaires avant la date de la Formation. L'Organisme de formation n'est tenu à aucune indemnité d'aucune sorte.

L'Organisme de formation se réserve le droit de remplacer un formateur défaillant par une personne aux compétences techniques équivalentes ou s'engage à reporter la Formation dans les meilleurs délais.

Lorsque le report de la Formation à une date ultérieure n'est pas possible et qu'aucune autre session n'est programmée, l'Organisme de formation procède au remboursement de la totalité du prix, éventuellement remis, de la Formation à l'exclusion de tout autre coût.

L'Organisme de formation peut être contraint d'annuler une Formation pour cas de Force Majeure, tels que définis par le Code civil, et s'engage à organiser une nouvelle session de Formation dans les meilleurs délais. Sont aussi considérés comme ayant le caractère de la force majeure, les grèves des réseaux de transport (le réseau SNCF, le réseau RATP, compagnie aérienne...) que le personnel de l'Organisme de Formation peut être amené à utiliser pour se rendre sur le lieu de la formation.

### 5. CONDITIONS DE REPORT ET D'ANNULATION PAR LE CLIENT

Toute formation commencée est due en totalité.

Le Client peut demander l'annulation ou le report d'une formation intra.

Si cette demande parvient à l'organisme de formation, par écrit, au moins 30 jours calendaires avant la date de la Formation, seuls les frais engagés au titre de la préparation (notamment préparation par le formateur et l'équipe pédagogique, location de salle, déplacement, hébergement) seront facturés au Client.

Si cette demande parvient à l'organisme de formation entre 30 et 15 jours calendaires avant la date de la Formation, le Client sera facturé de 50% du prix de la Formation, auxquels s'ajoutent les frais engagés au titre de la préparation (indiqués ci-dessus).

Si cette demande parvient à l'organisme de formation moins de 15 jours calendaires avant la Formation, le Client sera facturé de 100% du prix de la Formation, auxquels s'ajoutent les frais engagés au titre de la préparation.

Ces frais sont non imputables par l'entreprise à la contribution financière obligatoire de formation.

## **6. TARIFS / MODALITES DE PAIEMENT**

Les prix des formations de SMF sont indiqués en euros. SMF n'est pas assujetti à la TVA.

Le paiement est à effectuer après exécution de la prestation, à la réception de facture, au comptant.

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, toute somme non payée à l'échéance donnera lieu au paiement par le Client d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de quarante euros (40€). Cette indemnité est due de plein droit, sans mise en demeure préalable dès le premier jour de retard de paiement et pour chaque facture impayée à son échéance.

## **7. PROPRIETE INTELLECTUELLE ET DROIT D'AUTEUR**

Il est expressément convenu que toute information divulguée par SMF au titre ou à l'occasion de la formation doit être considérée comme confidentielle et ne peut être communiquée à des tiers ou utilisée pour un objet différent de celui de la formation, sans l'accord préalable écrit de SMF.

Les supports de formation, quelle qu'en soit la forme (papier, numérique, électronique...), sont protégés par la propriété intellectuelle et le droit d'auteur.

Le Client s'engage à ne pas utiliser, transmettre ou reproduire tout ou partie de ces documents en vue de l'organisation ou de l'animation d'autres sessions de formations que celles organisées par SMF.

## **8. PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES / CONFIDENTIALITE**

SMF s'engage à respecter le caractère confidentiel des renseignements écrits ou verbaux que le client aura pu lui transmettre dans le cadre de la formation.

SMF s'engage à respecter la réglementation en vigueur applicable au Traitement de Données Personnelles et, en particulier, le Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la Protection des Données Personnelles (RGPD) ainsi que les législations nationales applicables qui en découlent. Les informations qui vous sont demandées sont nécessaires au traitement de votre inscription et sont destinées aux services de PSSM France. Vous pouvez accéder à ces informations et en demander la rectification en vous adressant à SMF – 11 rue de Navarin – 75009 Paris.

## **9. LITIGE**

En cas de litige qui n'aurait pu trouver un règlement amiable, la loi française est seule applicable. Tout contentieux lié à la signature, l'interprétation, l'exécution ou encore la résiliation de la convention de formation et la convention d'engagement du formateur accrédité sera soumis aux juridictions compétentes du ressort du tribunal compétent.